

**Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des conseillers élus :  
23

Conseillers en fonction :  
22

Conseillers présents :  
15

Date de convocation :  
18 mars 2010

**Séance ordinaire du 25 MARS 2010**

**Sous la présidence de Monsieur Fabrice HERDÉ,  
Maire**

**Présents** : M. Fabrice HERDÉ, Maire

M. Claude ENTEMEYER, Mme Claudine MEUNIER, MM. Hubert PAYEN, Georges KOCH, Alexandre MAJERCSIK, Olivier SCHMITT, Adjoints.

MM. Thierry LOSA, Jean-Paul TERPEREAU, Mme Marie-Thérèse ADNET, MM. Philippe BEAUMET, Lucien BEHR, Christophe PREVOST, Philippe CHARPY, Mme Josiane CHOQUEL

**Absents excusés** :

Mme Sylvie FENDLER (a donné procuration à Mme MEUNIER), M. Pascal GUICHARD (a donné procuration à M. MAJERCSIK), Mme Laurence EPIN (a donné procuration à M. HERDÉ), Mme Sabine MEYER, M. Bruno THIRY (a donné procuration à M. KOCH), M. Maurice LAUSCH-LEROY (a donné procuration à M. PREVOST), Mme Chantal SEEBALD (a donné procuration à Mme CHOQUEL)

**Secrétaire de séance** : Mme Marie-Thérèse ADNET

**Acquisition de deux défibrillateurs : demande de subvention dans le cadre de la réserve parlementaire**

-----

Il est présenté au Conseil Municipal le dossier de demande de subvention concernant l'acquisition de deux défibrillateurs équipés (kit d'intervention, boîtier mural avec alarme et pack signalétique).

Le devis estimatif s'élève à 3.466,03 Euros H.T., soit 4.145,37 Euros T.T.C.

VU l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de solliciter une subvention dans le cadre de la réserve parlementaire pour l'acquisition de deux défibrillateurs équipés.

**Adopté à l'unanimité.  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
Saint-Julien-lès-Metz, le 26 mars 2010  
Le Maire,**

**Fabrice HERDÉ**

**Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des conseillers élus :  
23

Conseillers en fonction :  
22

Conseillers présents :  
15

Date de convocation :  
18 mars 2010

**Séance ordinaire du 25 MARS 2010**

**Sous la présidence de Monsieur Fabrice HERDÉ,  
Maire**

**Présents** : M. Fabrice HERDÉ, Maire

M. Claude ENTEMEYER, Mme Claudine MEUNIER, MM. Hubert PAYEN, Georges KOCH, Alexandre MAJERCSIK, Olivier SCHMITT, Adjoint.

MM. Thierry LOSA, Jean-Paul TERPEREAU, Mme Marie-Thérèse ADNET, MM. Philippe BEAUMET, Lucien BEHR, Christophe PREVOST, Philippe CHARPY, Mme Josiane CHOQUEL

**Absents excusés** :

Mme Sylvie FENDLER (a donné procuration à Mme MEUNIER), M. Pascal GUICHARD (a donné procuration à M. MAJERCSIK), Mme Laurence EPIN (a donné procuration à M. HERDÉ), Mme Sabine MEYER, M. Bruno THIRY (a donné procuration à M. KOCH), M. Maurice LAUSCH-LEROY (a donné procuration à M. PREVOST), Mme Chantal SEEBALD (a donné procuration à Mme CHOQUEL)

**Secrétaire de séance** : Mme Marie-Thérèse ADNET

**Acquisition d'un cinémomètre : demande de subvention dans le cadre des recettes supplémentaires procurées par le relèvement du tarif des amendes de police relatives à la circulation routière**

-----

Il est présenté au Conseil Municipal le dossier de demande de subvention concernant l'acquisition d'un cinémomètre.

Le devis estimatif s'élève à 2.859,00 Euros H.T., soit 3.419,36 Euros T.T.C..

VU l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de solliciter une subvention dans le cadre des recettes supplémentaires procurées par le relèvement du tarif des amendes de police relatives à la circulation routière pour l'acquisition d'un cinémomètre.

**Adopté à l'unanimité.  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
Saint-Julien-lès-Metz, le 26 mars 2010  
Le Maire,**

**Fabrice HERDÉ**

**Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des conseillers élus :  
23

Conseillers en fonction :  
22

Conseillers présents :  
15

Date de convocation :  
18 mars 2010

**Séance ordinaire du 25 MARS 2010**

**Sous la présidence de Monsieur Fabrice HERDÉ,  
Maire**

**Présents** : M. Fabrice HERDÉ, Maire

M. Claude ENTEMEYER, Mme Claudine MEUNIER, MM. Hubert PAYEN, Georges KOCH, Alexandre MAJERCSIK, Olivier SCHMITT, Adjoint.

MM. Thierry LOSA, Jean-Paul TERPEREAU, Mme Marie-Thérèse ADNET, MM. Philippe BEAUMET, Lucien BEHR, Christophe PREVOST, Philippe CHARPY, Mme Josiane CHOQUEL

**Absents excusés** :

Mme Sylvie FENDLER (a donné procuration à Mme MEUNIER), M. Pascal GUICHARD (a donné procuration à M. MAJERCSIK), Mme Laurence EPIN (a donné procuration à M. HERDÉ), Mme Sabine MEYER, M. Bruno THIRY (a donné procuration à M. KOCH), M. Maurice LAUSCH-LEROY (a donné procuration à M. PREVOST), Mme Chantal SEEBALD (a donné procuration à Mme CHOQUEL)

**Secrétaire de séance** : Mme Marie-Thérèse ADNET

**Approbation d'une convention tripartite de réalisation d'une étude de circulation et de faisabilité pour la réalisation d'infrastructures routières au Nord-Est de l'agglomération de Metz**

-----

VU le courrier en date du 1<sup>er</sup> mars 2010 de Monsieur le Maire de METZ proposant à la Commune de signer une convention tripartite de réalisation d'une étude de circulation et de faisabilité pour la réalisation d'infrastructures routières destinées à anticiper le développement du Nord-Est de l'agglomération de Metz,

CONSIDERANT que l'étude estimée à 50.000 Euros T.T.C. a pour objectif d'analyser l'impact et la faisabilité technique pour la réalisation, d'une part d'un itinéraire de contournement Nord-Est (entre la RD1, la RD2 et la RD3, voire au-delà), et d'autre part d'un nouvel échangeur entre la RD3 et les autoroutes A4 ou A315,

Il est demandé à la Commune de financer cette étude à hauteur de 20 %, dans la limite d'un montant maximal de 10.000 Euros T.T.C..

VU l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- d'approuver la convention d'étude tripartite proposée par la Ville de Metz qui prévoit une participation de la Commune à hauteur de 20 % dans la limite d'un montant maximal de 10.000 Euros,
- d'autoriser le Maire à signer la dite convention.

**Adopté à l'unanimité.**

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Saint-Julien-lès-Metz, le 26 mars 2010**

**Le Maire,**

**Fabrice HERDÉ**

**Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des conseillers élus :  
23

Conseillers en fonction :  
22

Conseillers présents :  
15

Date de convocation :  
18 mars 2010

**Séance ordinaire du 25 MARS 2010**

**Sous la présidence de Monsieur Fabrice HERDÉ,  
Maire**

**Présents** : M. Fabrice HERDÉ, Maire

M. Claude ENTEMEYER, Mme Claudine MEUNIER, MM. Hubert PAYEN, Georges KOCH, Alexandre MAJERCSIK, Olivier SCHMITT, Adjoints.

MM. Thierry LOSA, Jean-Paul TERPEREAU, Mme Marie-Thérèse ADNET, MM. Philippe BEAUMET, Lucien BEHR, Christophe PREVOST, Philippe CHARPY, Mme Josiane CHOQUEL

**Absents excusés** :

Mme Sylvie FENDLER (a donné procuration à Mme MEUNIER), M. Pascal GUICHARD (a donné procuration à M. MAJERCSIK), Mme Laurence EPIN (a donné procuration à M. HERDÉ), Mme Sabine MEYER, M. Bruno THIRY (a donné procuration à M. KOCH), M. Maurice LAUSCH-LEROY (a donné procuration à M. PREVOST), Mme Chantal SEEBALD (a donné procuration à Mme CHOQUEL)

**Secrétaire de séance** : Mme Marie-Thérèse ADNET

**Délivrance de bons d'achat en faveur du personnel**  
-----

VU la demande de Monsieur le Trésorier Principal,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE d'autoriser le Maire à délivrer des bons d'achat en faveur du personnel à l'occasion d'événements familiaux ou autres (naissance, mariage, départ en retraite, obtention de la médaille d'honneur du travail, etc.....).

Les dépenses seront à imputer à l'article 6188 de la section de fonctionnement du budget de l'année 2010 et suivants.

**Adopté à l'unanimité.**

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
Saint-Julien-lès-Metz, le 26 mars 2010**

**Le Maire,**

**Fabrice HERDÉ**

**Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des conseillers élus :  
23

Conseillers en fonction :  
22

Conseillers présents :  
15

Date de convocation :  
18 mars 2010

**Séance ordinaire du 25 MARS 2010**

**Sous la présidence de Monsieur Fabrice HERDÉ,  
Maire**

**Présents** : M. Fabrice HERDÉ, Maire

M. Claude ENTEMEYER, Mme Claudine MEUNIER, MM. Hubert PAYEN, Georges KOCH, Alexandre MAJERCSIK, Olivier SCHMITT, Adjoints.

MM. Thierry LOSA, Jean-Paul TERPEREAU, Mme Marie-Thérèse ADNET, MM. Philippe BEAUMET, Lucien BEHR, Christophe PREVOST, Philippe CHARPY, Mme Josiane CHOQUEL

**Absents excusés** :

Mme Sylvie FENDLER (a donné procuration à Mme MEUNIER), M. Pascal GUICHARD (a donné procuration à M. MAJERCSIK), Mme Laurence EPIN (a donné procuration à M. HERDÉ), Mme Sabine MEYER, M. Bruno THIRY (a donné procuration à M. KOCH), M. Maurice LAUSCH-LEROY (a donné procuration à M. PREVOST), Mme Chantal SEEBALD (a donné procuration à Mme CHOQUEL)

**Secrétaire de séance** : Mme Marie-Thérèse ADNET

**Plan Climat Territorial de Metz-Métropole : signature d'un protocole d'accord**

-----

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil de Communauté de Metz Métropole en date du 2 février 2009 relative au lancement du bilan des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de Metz Métropole dans l'objectif d'un Plan Climat Énergie Territorial,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Commune de s'associer à cette démarche et notamment d'y contribuer à travers la fourniture de toutes les données utiles en sa possession,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- d'approuver la participation de la Commune, notamment à travers la fourniture de toutes les données utiles à la démarche d'élaboration du Plan Climat Energie Territorial initiée par Metz Métropole,

- d'autoriser le Maire à signer le protocole d'accord en faveur de la lutte contre le changement climatique, ainsi que tout document se rapportant à ce projet.

**Adopté à l'unanimité.**

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Saint-Julien-lès-Metz, le 26 mars 2010**

**Le Maire,**

**Fabrice HERDÉ**

**Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des conseillers élus :  
23

Conseillers en fonction :  
22

**Séance ordinaire du 25 MARS 2010**

Conseillers présents :  
15

Date de convocation :  
18 mars 2010

**Sous la présidence de Monsieur Fabrice HERDÉ,  
Maire**

**Présents** : M. Fabrice HERDÉ, Maire

M. Claude ENTEMEYER, Mme Claudine MEUNIER, MM. Hubert PAYEN, Georges KOCH, Alexandre MAJERCSIK, Olivier SCHMITT, Adjoints.

MM. Thierry LOSA, Jean-Paul TERPEREAU, Mme Marie-Thérèse ADNET, MM. Philippe BEAUMET, Lucien BEHR, Christophe PREVOST, Philippe CHARPY, Mme Josiane CHOQUEL

**Absents excusés** :

Mme Sylvie FENDLER (a donné procuration à Mme MEUNIER), M. Pascal GUICHARD (a donné procuration à M. MAJERCSIK), Mme Laurence EPIN (a donné procuration à M. HERDÉ), Mme Sabine MEYER, M. Bruno THIRY (a donné procuration à M. KOCH), M. Maurice LAUSCH-LEROY (a donné procuration à M. PREVOST), Mme Chantal SEEBALD (a donné procuration à Mme CHOQUEL)

**Secrétaire de séance** : Mme Marie-Thérèse ADNET

**Prescription de la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) sous la forme du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

---

**VU** le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L. 123-6, L. 300-2, R. 123-24, R. 123-25,

**VU** les dispositions de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la « Solidarité et au Renouvellement Urbains » (loi SRU), instituant notamment le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en remplacement du Plan d'Occupation des Sols (POS),

**VU** la loi « Urbanisme et Habitat » du 2 juillet 2003,

**CONSIDERANT** que le Plan d'Occupation des Sols tel qu'il a été approuvé initialement le 7 juillet 1986, modifié et révisé, ne correspond plus aux exigences actuelles des aménagements de la Commune et qu'il est nécessaire d'envisager une révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) sous la forme du Plan Local d'Urbanisme (PLU) dont les objectifs sont :

- de préserver le caractère du village,
- de maîtriser dans de meilleures conditions les futures zones d'extensions urbaines de la commune,
- de mettre en valeur le patrimoine naturel et paysager de la commune,
- de prendre en compte la démarche de développement durable et de développer les modes de déplacement « doux » sur la commune,
- de disposer d'un document d'urbanisme mis à jour au regard de la nouvelle législation,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de mettre en révision le Plan d'Occupation des Sols sur l'ensemble du territoire communal, conformément à l'article L. 123-6 du Code de l'Urbanisme,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de fixer les modalités d'une concertation conformément à l'article L. 300-2 du Code de l'Urbanisme,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- de prescrire la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) sur l'ensemble du territoire communal sous forme de Plan Local d'Urbanisme (PLU),
- d'approuver les objectifs suivants :
  - préserver le caractère du village,
  - maîtriser dans de meilleures conditions les futures zones d'extensions urbaines de la commune,
  - mettre en valeur le patrimoine naturel et paysager de la commune,
  - prendre en compte la démarche de développement durable et développer les modes de déplacement « doux » sur la commune,
  - disposer d'un document d'urbanisme mis à jour au regard de la nouvelle législation,
- de mener à bien la concertation prévue à l'article L. 300-2 du Code de l'Urbanisme, en associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole.

Les modalités de la concertation prendront les formes suivantes :

- articles dans la presse locale,
  - information régulière dans le bulletin municipal,
  - réunion publique,
  - exposition accompagnée d'un registre en Mairie pour y consigner les observations des habitants,
- que les Services de l'Etat seront associés à l'élaboration du projet de PLU conformément à l'article L. 123-7 du Code de l'Urbanisme,
  - que les personnes publiques autres que l'Etat, conformément à l'article L. 123-8 du Code de l'Urbanisme, seront consultées à leur demande au cours de l'élaboration du projet de révision du POS sous la forme de PLU,
  - de charger l'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle (AGURAM) de la réalisation de la révision du POS sous la forme de PLU.

Conformément à l'article L. 123-6 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera transmise au Préfet, et notifiée :

- aux Présidents du Conseil Régional et du Conseil Général,
- au Président de l'Etablissement Public en charge du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT),

- au représentant de l'autorité compétente en matière d'organisation des transports urbains et du programme local de l'habitat,
- aux Présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et de la Chambre d'Agriculture.

Conformément à l'article R. 123-25 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et mention de cet affichage sera effectuée dans un journal diffusé dans le Département.

**Adopté à l'unanimité.**

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Saint-Julien-lès-Metz, le 26 mars 2010**

**Le Maire,**

**Fabrice HERDÉ**

**Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des conseillers élus :  
23

Conseillers en fonction :  
22

Conseillers présents :  
15

Date de convocation :  
18 mars 2010

**Séance ordinaire du 25 MARS 2010**

**Sous la présidence de Monsieur Fabrice HERDÉ,  
Maire**

**Présents** : M. Fabrice HERDÉ, Maire

M. Claude ENTEMEYER, Mme Claudine MEUNIER, MM. Hubert PAYEN, Georges KOCH, Alexandre MAJERCSIK, Olivier SCHMITT, Adjoint.

MM. Thierry LOSA, Jean-Paul TERPEREAU, Mme Marie-Thérèse ADNET, MM. Philippe BEAUMET, Lucien BEHR, Christophe PREVOST, Philippe CHARPY, Mme Josiane CHOQUEL

**Absents excusés** :

Mme Sylvie FENDLER (a donné procuration à Mme MEUNIER), M. Pascal GUICHARD (a donné procuration à M. MAJERCSIK), Mme Laurence EPIN (a donné procuration à M. HERDÉ), Mme Sabine MEYER, M. Bruno THIRY (a donné procuration à M. KOCH), M. Maurice LAUSCH-LEROY (a donné procuration à M. PREVOST), Mme Chantal SEEBALD (a donné procuration à Mme CHOQUEL)

**Secrétaire de séance** : Mme Marie-Thérèse ADNET

**Approbation du compte de gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2009**

-----

CONSIDERANT que toutes les opérations de recettes et de dépenses effectuées et décrites dans le compte de gestion du Receveur Municipal sont identiques à celles du compte administratif pour l'exercice 2009,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE d'adopter ce document dont les résultats sont conformes aux résultats du compte administratif de l'exercice 2009.

**Adopté à l'unanimité.**

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
Saint-Julien-lès-Metz, le 26 mars 2010**

**Le Maire,**

**Fabrice HERDÉ**

**Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des conseillers élus :  
23

Conseillers en fonction :  
22

Conseillers présents :  
15

Date de convocation :  
18 mars 2010

**Séance ordinaire du 25 MARS 2010**

**Sous la présidence de Monsieur Fabrice HERDÉ,  
Maire**

**Présents** : M. Fabrice HERDÉ, Maire

M. Claude ENTEMEYER, Mme Claudine MEUNIER, MM. Hubert PAYEN, Georges KOCH, Alexandre MAJERCSIK, Olivier SCHMITT, Adjoint.

MM. Thierry LOSA, Jean-Paul TERPEREAU, Mme Marie-Thérèse ADNET, MM. Philippe BEAUMET, Lucien BEHR, Christophe PREVOST, Philippe CHARPY, Mme Josiane CHOQUEL

**Absents excusés** :

Mme Sylvie FENDLER (a donné procuration à Mme MEUNIER), M. Pascal GUICHARD (a donné procuration à M. MAJERCSIK), Mme Laurence EPIN (a donné procuration à M. HERDÉ), Mme Sabine MEYER, M. Bruno THIRY (a donné procuration à M. KOCH), M. Maurice LAUSCH-LEROY (a donné procuration à M. PREVOST), Mme Chantal SEEBALD (a donné procuration à Mme CHOQUEL)

**Secrétaire de séance** : Mme Marie-Thérèse ADNET

**Approbation du compte administratif de l'exercice 2009**

-----

En mouvements réels, les écritures du compte administratif de l'exercice 2009 se résument ainsi :

**Section de Fonctionnement**

<b>Recettes réalisées</b>	<b>2.173.539,88 Euros</b>
<b>Dépenses effectuées</b>	<b>1.872.764,79 Euros</b>
<b>d'où excédent de fonctionnement à reprendre au budget 2010</b>	<b>300.775,09 Euros</b>

**Section d'investissement**

<b>Recettes réalisées</b>	<b>586.530,29 Euros</b>
<b>Dépenses effectuées</b>	<b>854.711,32 Euros</b>
<b>Excédent exercice 2008</b>	<b>244.895,77 Euros</b>
<b>d'où déficit d'investissement à reprendre au budget 2010</b>	<b>23.285,26 Euros</b>

L'exercice 2009 fait apparaître un résultat global de + **277.489,83 Euros**.

VU l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré hors la présence du Maire, DECIDE d'approuver le compte administratif 2009 tel qu'il est présenté.

**Adopté à l'unanimité.**

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Saint-Julien-lès-Metz, le 26 mars 2010**

**Le Maire,**

**Fabrice HERDÉ**

**Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des conseillers élus :  
23

Conseillers en fonction :  
22

Conseillers présents :  
15

Date de convocation :  
18 mars 2010

**Séance ordinaire du 25 MARS 2010**

**Sous la présidence de Monsieur Fabrice HERDÉ,  
Maire**

**Présents** : M. Fabrice HERDÉ, Maire

M. Claude ENTEMEYER, Mme Claudine MEUNIER, MM. Hubert PAYEN, Georges KOCH, Alexandre MAJERCSIK, Olivier SCHMITT, Adjoint.

MM. Thierry LOSA, Jean-Paul TERPEREAU, Mme Marie-Thérèse ADNET, MM. Philippe BEAUMET, Lucien BEHR, Christophe PREVOST, Philippe CHARPY, Mme Josiane CHOQUEL

**Absents excusés** :

Mme Sylvie FENDLER (a donné procuration à Mme MEUNIER), M. Pascal GUICHARD (a donné procuration à M. MAJERCSIK), Mme Laurence EPIN (a donné procuration à M. HERDÉ), Mme Sabine MEYER, M. Bruno THIRY (a donné procuration à M. KOCH), M. Maurice LAUSCH-LEROY (a donné procuration à M. PREVOST), Mme Chantal SEEBALD (a donné procuration à Mme CHOQUEL)

**Secrétaire de séance** : Mme Marie-Thérèse ADNET

**Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009**

-----

VU la présentation du compte administratif de l'exercice 2009,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2009 comme suit :

<b>POUR MEMOIRE : RESULTAT ANTERIEUR</b>	<u>excédent</u>	<u>déficit</u>
• de fonctionnement	-	-
• d'investissement	<b>244.895,77</b>	-
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<u>excédent</u>	<u>déficit</u>
• de fonctionnement	<b>300.775,09</b>	-
• d'investissement		<b>268.181,03</b>
<b>RESTE A REALISER DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
• en dépenses		<b>360.545,31</b>
• en recettes		<b><u>352.489,46</u></b>
SOLDE :		<b>8.055,85</b>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
Le solde des restes à réaliser, positif, S'ajoute au déficit d'investissement		<b>276.236,88</b>
<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>		
1. Affectation prioritaire au déficit de fonctionnement (art.002 "déficit antérieur reporté")		-
2. Affectation complémentaire en réserve obligatoire à hauteur du besoin de financement de l'investissement		<b>276.236,88</b>
<b>AFFECTATION DU SOLDE RESTANT DE FONCTIONNEMENT</b>		
Au compte 1068		<b>24.538,21</b>

**Adopté à l'unanimité.**

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
Saint-Julien-lès-Metz, le 26 mars 2010**

**Le Maire,**

**Fabrice HERDÉ**

**Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des conseillers élus :  
23

Conseillers en fonction :  
22

Conseillers présents :  
15

Date de convocation :  
18 mars 2010

**Séance ordinaire du 25 MARS 2010**

**Sous la présidence de Monsieur Fabrice HERDÉ,  
Maire**

**Présents** : M. Fabrice HERDÉ, Maire

M. Claude ENTEMEYER, Mme Claudine MEUNIER, MM. Hubert PAYEN, Georges KOCH, Alexandre MAJERCSIK, Olivier SCHMITT, Adjoints.

MM. Thierry LOSA, Jean-Paul TERPEREAU, Mme Marie-Thérèse ADNET, MM. Philippe BEAUMET, Lucien BEHR, Christophe PREVOST, Philippe CHARPY, Mme Josiane CHOQUEL

**Absents excusés** :

Mme Sylvie FENDLER (a donné procuration à Mme MEUNIER), M. Pascal GUICHARD (a donné procuration à M. MAJERCSIK), Mme Laurence EPIN (a donné procuration à M. HERDÉ), Mme Sabine MEYER, M. Bruno THIRY (a donné procuration à M. KOCH), M. Maurice LAUSCH-LEROY (a donné procuration à M. PREVOST), Mme Chantal SEEBALD (a donné procuration à Mme CHOQUEL)

**Secrétaire de séance** : Mme Marie-Thérèse ADNET

**Budget Primitif et Impôts locaux**  
-----

VU l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- de maintenir les taux des impositions directes aux pourcentages ci-après :  
taxe d'habitation : 8,98 %  
taxe foncière sur les propriétés bâties : 9,84 %  
taxe foncière sur les propriétés non bâties : 38,19 %
- de voter une somme de 725.980,00 Euros en impôts locaux (contributions directes) pour l'équilibre du budget, produit fiscal « attendu » pour 2010 des trois taxes directes locales,
- d'approuver le budget primitif pour l'année 2010, présenté par le Maire, se montant en recettes et en dépenses totales à 3.956.876,55 Euros.

**Adopté à l'unanimité.**

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Saint-Julien-lès-Metz, le 26 mars 2010**

**Le Maire,**

**Fabrice HERDÉ**